



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VEZERE

Délibération 2026_14
Approbation du PV du 26 mars 2026

Département de la CORREZE
Arrondissement de BRIVE LA GAILLARDE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai 2026 à 15 h 00, le Comité du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 11 mai 2026, assemblé à OBJAT, sous la présidence de M. Bernard CONTINSOUZAS

Secrétaire de séance : Iltud MADEC

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	15	Pouvoirs	0
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
8	Jacques	VEYSSEIX
9	Jean-Luc	CHAPUS
10	Guy	ROQUES
11	Jean-Claude	REYNAUD
12	André	CROUZEVALLE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Isabelle	PARNEIX
2	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
4	Nathalie	CHASSAGNE
5	François	FILLATRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC
3	Guy	LACHAUD

Étaient absent e s, Mmes et Mrs

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Francis	BORDAS
2	Guillaume	PELLISSIER
3	Laure	PIANEZZA
4	Philippe	SANTIN (excusé)
5	Patrick	FRICOTIN
6	Marie Laure	MARSALET (excusée)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Jean	MOUZAT
2	Ubald	CHENOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Rosine	CHAUFFOUR
2	Jean-Paul	COMBY (excusé)
3	Valentin	LABONNE
4	Nicolas	CHAUNU
5	Sébastien	SAGNE
6	Eric	NOILHAC (excusé)
7	François	BORDILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Quentin	DAURAT

Délibération 2026_14
Approbation du PV du comité syndical du 26 mars 2026

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 mars 2026 (joint à la convocation).

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Bernard CARTEAU TOUZAS





SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VEZERE

Délibération 2026_15

Délégation générale du Comité syndical au Président

Département de la CORREZE

Arrondissement de BRIVE LA GAILLARDE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 15 h 00, le Comité du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 11 mai 2026, assemblé à OBJAT, sous la présidence de : M. Bernard CONTINSOUZAS

Secrétaire de séance : Iltud MADEC

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	15	Pouvoirs	0
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e-s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
8	Jacques	VEYSSEIX
9	Jean-Luc	CHAPUS
10	Guy	ROQUES
11	Jean-Claude	REYNAUD
12	André	CROUZEVALLE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Isabelle	PARNEIX
2	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
4	Nathalie	CHASSAGNE
5	François	FILLATRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC
3	Guy	LACHAUD

Étaient absent·e-s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Francis	BORDAS
2	Guillaume	PELISSIER
3	Laure	PIANEZZA
4	Philippe	SANTIN (excusé)
5	Patrick	FRICOTIN
6	Marie Laure	MARSALET (excusée)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Jean	MOUZAT
2	Ubald	CHENOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Rosine	CHAUFFOUR
2	Jean-Paul	COMBY (excusé)
3	Valentin	LABONNE
4	Nicolas	CHAUNU
5	Sébastien	SAGNE
6	Eric	NOILHAC (excusé)
7	François	BORDILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Quentin	DAURAT

Délibération 2026_15
Délégation générale du Comité syndical au Président

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 019-251928776-20260520-2026_15-DE



Monsieur le président informe que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L.5211-10 prévoit que le comité syndical puisse déléguer au Président, aux vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il est proposé pour la durée du mandat de confier à monsieur le Président, les délégations suivantes :

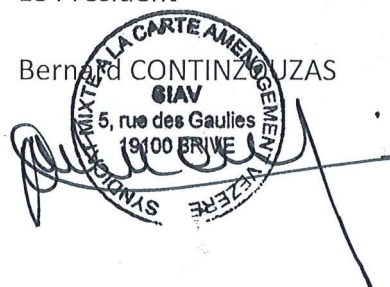
- De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 90 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5, sous réserve des dispositions de « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la collectivité ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et commissaires-enquêteurs ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIAV dans la limite de 10 000€ par sinistre ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150 000€ par année civile.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Bernard CONTINZANZAS





SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Délibération 2026_16
Indemnités de fonction Président du SIAV

Département de la CORREZE
Arrondissement de BRIVE LA GAILLARDE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 15 h 00, le Comité du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 11 mai 2026, assemblé à OBJAT, sous la présidence de : M. Bernard CONTINSOUZAS

Secrétaire de séance : Iltud MADEC

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	15	Pouvoirs	0
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e-s, Mmes et Mrs :

Étaient absent·e-s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
8	Jacques	VEYSSEIX
9	Jean-Luc	CHAPUS
10	Guy	ROQUES
11	Jean-Claude	REYNAUD
12	André	CROUZEVIALLE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Isabelle	PARNEIX
2	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
4	Nathalie	CHASSAGNE
5	François	FILLATRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC
3	Guy	LACHAUD

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Francis	BORDAS
2	Guillaume	PELISSIER
3	Laure	PIANEZZA
4	Philippe	SANTIN (excusé)
5	Patrick	FRICOTIN
6	Marie Laure	MARSALET (excusée)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Jean	MOUZAT
2	Ubald	CHENOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Rosine	CHAUFFOUR
2	Jean-Paul	COMBY (excusé)
3	Valentin	LABONNE
4	Nicolas	CHAUNU
5	Sébastien	SAGNE
6	Eric	NOILHAC (excusé)
7	François	BORDILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Quentin	DAURAT

Délibération 2026_16
Indemnités de fonction Président du SIAV

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 019-251928776-20260520-2026_16-DE



Par référence aux articles L.5211-12 et R.5211-4 R.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de président sont déterminées par référence aux barèmes établis pour les syndicats de communes dont les syndicats mixtes « fermés »
La population INSEE du SIAV 2025 : 125 788 habitants et DGF 2025 : 131 520 habitants.
L'indemnité du président sera calculée selon le taux maximum de 35,44% de l'indice 1027.
Cette indemnité sera versée mensuellement et prendra effet le 20 mai 2026.
La dépense a été inscrite au budget primitif.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Bernard CONTINZANZAS

5, rue des Gaulies
19100 BRIVE



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 019-251928776-20260520-2026_17-DE

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VEZERE**Délibération 2026_17**
Adoption du règlement intérieur

Département de la CORREZE

Arrondissement de BRIVE LA GAILLARDE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 15 h 00, le Comité du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 11 mai 2026, assemblé à OBJAT, sous la présidence de : M. Bernard CONTINSOUZAS

Secrétaire de séance : Iltud MADEC

Nombre de membres

En exercice	38	Présents	22
Votants	15	Pouvoirs	0
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
8	Jacques	VEYSSEIX
9	Jean-Luc	CHAPUS
10	Guy	ROQUES
11	Jean-Claude	REYNAUD
12	André	CROUZEVALLE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Isabelle	PARNEIX
2	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
4	Nathalie	CHASSAGNE
5	François	FILLATRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC
3	Guy	LACHAUD

Étaient absent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Francis	BORDAS
2	Guillaume	PELISSIER
3	Laure	PIANEZZA
4	Philippe	SANTIN (excusé)
5	Patrick	FRICOTIN
6	Marie Laure	MARSALET (excusée)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Jean	MOUZAT
2	Ubald	CHENOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Rosine	CHAUFFOUR
2	Jean-Paul	COMBY (excusé)
3	Valentin	LABONNE
4	Nicolas	CHAUNU
5	Sébastien	SAGNE
6	Eric	NOILHAC (excusé)
7	François	BORDILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Quentin	DAURAT

Délibération 2026_17
Adoption du règlement intérieur

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 019-251928776-20260520-2026_17-DE



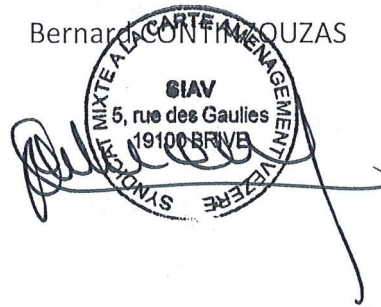
En application du CGCT et de l'article 22 des statuts, le président propose d'adopter le règlement intérieur ci-joint.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Bernard CARTEMEQUZAS





SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VÉZÈRE

Délibération 2026_18
Certificats électroniques

Département de la CORREZE
Arrondissement de BRIVE LA GAILLARDE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 15 h 00, le Comité du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 11 mai 2026, assemblé à OBJAT, sous la présidence de : M. Bernard CONTINSOUZAS

Secrétaire de séance : Iltud MADEC

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	15	Pouvoirs	0
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
8	Jacques	VEYSSEIX
9	Jean-Luc	CHAPUS
10	Guy	ROQUES
11	Jean-Claude	REYNAUD
12	André	CROUZEVALLE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Isabelle	PARNEIX
2	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
4	Nathalie	CHASSAGNE
5	François	FILLATRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC
3	Guy	LACHAUD

Étaient absent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Francis	BORDAS
2	Guillaume	PELISSIER
3	Laure	PIANEZZA
4	Philippe	SANTIN (excusé)
5	Patrick	FRICOTIN
6	Marie Laure	MARSALET (excusée)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Jean	MOUZAT
2	Ubald	CHENOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Rosine	CHAUFFOUR
2	Jean-Paul	COMBY (excusé)
3	Valentin	LABONNE
4	Nicolas	CHAUNU
5	Sébastien	SAGNE
6	Eric	NOILHAC (excusé)
7	François	BORDILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Quentin	DAURAT

Délibération 2026_18
Certificats électroniques

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 019-251928776-20260520-2026_18-DE



Dans le cadre de la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité, Il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un certificat RGS.

Vu, la Convention entre le SIAV et la Préfecture de la Corrèze, signée le 29/08/2018 pour 1 an avec tacite reconduction d'année en année. Il est proposé de reconduire :

- La SOCIETE ADULLACT (plate-forme de télétransmission homologuée pour @actes ministère de l'Intérieur).
- Autorité de certification CHAMBERSIGN pour le certificat électronique signature RGS**

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Bernard CONTINZANZAS

